Press Index

le Parisien

Extraction : 26/10/2011 00:00:00
Catégorie : Actualités générales
Fichier : piwi-6-3-12772-20111026-146743161.pdf
Audience : 935000

Jugement le 10 novembre dans l'affaire d'espionnage

Valérie Mahaut

EDF n'avait *« aucun intérêt »* à espionner Greenpeace et encore moins Yannick Jadot, qui dirigeait les actions antinucléaires de l'association. Tel est l'argument déroulé hier par Alexis Gublin, l'avocat d'EDF, jugée depuis le 17 octobre devant la 15e chambre correctionnelle de Nanterre pour avoir commandité le piratage des ordinateurs de Greenpeace en 2006.
Certes, EDF avait signé avec Kargus consultants, une agence de renseignements dirigée par un ancien de la DGSE, un contrat de *« veille stratégique »* visant Greenpeace.
Mais selon l'avocat d'EDF, ce sont les services de renseignements de l'Etat, la DCRI, qui surveillaient en réalité l'association, en utilisant Kargus.
Présidé par Isabelle Prévost-Desprez, le tribunal rendra son jugement le 10 novembre.
reconverti dans les séries télé d'espionnageS'il suit les réquisitions du procureur, il condamnerait EDF à 1,5 M? d'amende.
Toujours si le procureur est suivi, les deux responsables du service de sécurité nucléaire d'EDF, un amiral à la retraite et un ancien policier, écoperaient de six mois de prison ferme.
Impossible de les condamner selon leurs avocats respectifs, Mes Saumon et Metzner.
Vu ses *« états de service et son profil »*, l'amiral n'a pu devenir *« un chef pirate »*, d'après Olivier Metzner.Dans cette affaire d'espionnage à tiroirs, où huit prévenus sont jugés, le talentueux hacker a répété ses *« regrets »* à la barre hier soir.
Pétri de contrition, l'ancien de la DGSE promet de quitter *« l'univers obscur »* du renseignement pour *« un univers plus lumineux »*.
Il s'est reconverti dans les séries télé.
d'espionnage.
Quant au barbouze, qui a fait l'intermédiaire dans un autre volet de l'affaire, *« il ne s'est jamais caché dans ces eaux troubles du renseignement »* selon son avocate, Céline Lasek.
Mais il n'assume *« que »* le piratage du Laboratoire national de dépistage du dopage de Châtenay-Malabry, alors qu'il est aussi jugé dans le troisième volet du dossier : l'espionnage d'un avocat représentant les petits actionnaires de Vivendi.
Commandée par le barbouze au hacker, par l'intermédiaire de l'ancien agent secret, l'intrusion dans les ordinateurs du laboratoire visait à récupérer les tests de dépistage du cycliste Floyd Landis, vainqueur déchu du tour de France 2006.
Jugé en son absence, comme son coach Arnie Baker, le sportif a réclamé *« la clémence »* du tribunal par la voix de son avocat, Emmanuel Daoud.
Deux à trois ans de prison, dont la moitié avec sursis, sont requis contre le pirate, le barbouze et l'agent secret.

Copyright Le Parisien (SPQR) - Reproduction interdite sans autorisation

AB9002A75910B405306E43884D07650D2649A893012C165F5328890

Cabinet VIGO